



N° 7359
Entrée le 12.12.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 12.12.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Dans une interview récente, l'association luxembourgeoise des aides-soignants (ALAS) déplore un manque de reconnaissance envers le métier d'aide-soignant. Elle dresse le constat que les hôpitaux recourent de moins en moins aux aides-soignants parce que pour un certain nombre d'interventions de leur part, la présence d'un infirmier est nécessaire. Ce qui implique que les infirmiers effectueraient eux-mêmes les actes en question. Or, selon l'ALAS, les aides-soignants ont un rôle important à jouer et pourraient permettre aux infirmiers de se concentrer sur leurs attributions propres.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quelles mesures sont prévues pour préciser les attributions du métier des aides-soignants impliquant une plus grande autonomie de ces derniers ? Leur rôle sera-t-il redéfini ?
- Le cas échéant, comment cette révision se répercutera-t-elle sur le parcours de formation des aides-soignants ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député